



# United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE  
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Uniquement destiné aux médias :  
il ne s'agit pas d'un document officiel.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La conférence de Dakar sur l'ozone envisagera l'allocation de \$400 millions ou plus pour venir en aide aux pays en développement**

Dakar, 12 décembre 2005 – Les gouvernements mondiaux se réuniront ici du 12 au 16 décembre pour célébrer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et mettre le cap sur l'élimination globale des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans les cinq prochaines années et au-delà.

Depuis l'adoption de la Convention de Vienne en 1985, puis du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone en 1987, le régime international de protection de l'ozone s'est renforcé pour inclure près de 100 produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone – dont certains contribuent au réchauffement planétaire.

En transformant les industries de la réfrigération, de l'électronique, de fabrication de la mousse et autres, le régime de protection de l'ozone a touché la vie de pratiquement tous les citoyens du monde, généralement sans même qu'ils en soient conscients. Les traités pour la protection de la couche d'ozone ont été élaborés sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Non seulement la conférence de Dakar de cette année célèbrera les succès passés, mais elle focalisera son attention sur la meilleure manière d'éliminer le reste des substances causant un appauvrissement de la couche d'ozone dans les pays développés (qui représentent aujourd'hui environ cinq pour cent du niveau maximal d'utilisation), tout en apportant un soutien à la phase d'élimination qui se poursuit dans les pays en développement.

Le Groupe d'évaluation technologique et économique du PNUE (TEAP) recommande que les pays développés octroient approximativement \$439 millions sur les trois prochaines années en soutien à l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays en développement.

Ce financement représenterait la cinquième reconstitution du Fonds multilatéral, une institution novatrice qui a favorisé le transfert de technologies et de savoir-faire sans danger pour la couche d'ozone à pratiquement tous les pays en développement du

monde. Ceci leur a permis de surpasser leurs objectifs d'élimination et de réduire de plus de 60% leur consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

"Le Protocole de Montréal démontre clairement que, s'ils ont accès à des ressources techniques et financières, les pays en développement sont prêts, disposés et capables de prendre des mesures agressives pour protéger l'environnement mondial," a observé le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Toepfer.

"Le Fonds multilatéral s'est révélé extrêmement efficace dans l'aide apportée aux programmes nationaux d'élimination et il mérite le plus grand soutien possible pour permettre aux pays en développement de réaliser les objectifs ambitieux du Protocole dans les années à venir," a-t-il ajouté.

Bien que les pays développés aient déjà pratiquement éliminé toutes les utilisations des CFC – historiquement la principale cause de destruction de la couche d'ozone – plusieurs d'entre eux n'ont pas réussi à réaliser l'objectif convenu d'élimination d'ici à 2005 du bromure de méthyle, un fumigant agricole communément utilisé. (Les pays en développement ont jusqu'en 2015 pour éliminer ce produit chimique.)

Ceci a conduit 16 pays développés à demander des "dérogations pour utilisations critiques" du bromure de méthyle, étant donné que, pour un nombre limité d'utilisations spécifiques, ils ne disposent d'aucun substitut techniquement ou économiquement plausible. Les conférences antérieures ont accordé à ces pays des dérogations qui représentent un total de 16 050 tonnes de bromure de méthyle pour 2005 et 13 014 tonnes pour 2006.

A Dakar, les Parties examineront les demandes de dérogations au titre d'utilisations critiques POUR 2007, qui représentent moins de 8 000 tonnes. Bien que d'autres demandes de dérogations puissent encore être présentées, les fortes pressions exercées sur les utilisateurs de bromure de méthyle pour qu'ils trouvent des produits remplacement ont clairement permis de maintenir la tendance à la baisse de l'utilisation de ce produit chimique.

Dans le même temps, depuis 1994 un nombre limité de pays développés ont demandé des dérogations, qui leur ont été accordées, pour des utilisations essentielles de CFC dans les inhalateurs-doseurs, utilisés le plus couramment pour le traitement de l'asthme. Alors que les dérogations demandées en 1997 représentaient une quantité élevée de presque 14 000 tonnes, les Parties au Protocole examineront des demandes représentant un total de 2 527 tonnes en 2006 et 1 736 tonnes en 2007.

"L'élimination de ces substances dans le domaine coûteux, techniquement exigeant et extrêmement important de l'utilisation médicale des CFC doit être considérée comme la marque du succès du Protocole," a dit M. Toepfer. "Il a réuni des scientifiques, des chefs d'entreprise et des responsables gouvernementaux dans le but de réaliser l'objectif environnemental global de protéger la couche d'ozone. Cela demandera peut-être plus de temps que nous l'aurions souhaité, mais par mesure de prudence les gouvernements ont voulu mettre en balance le caractère vital de ces

produits et l'impératif environnemental et laisser le temps aux substituts ayant fait leurs preuves de pénétrer sur le marché."

Outre les objectifs du Protocole de Montréal, la conférence de Dakar inclura des questions relevant de l'accord dont elle découle, la Convention de Vienne, qui se réunit maintenant tous les trois ans. Cette convention, qui est centrée sur l'étude scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone, examinera les recommandations d'experts visant à assurer la mise en place d'un réseau de surveillance mondial adéquat pour évaluer le rétablissement de la couche d'ozone et les effets que l'émission d'autres gaz dans l'atmosphère pourrait avoir sur ce rétablissement.

En outre, le 15 décembre, une cérémonie de remise de prix marquera la contribution de scientifiques et autres à la protection de la couche d'ozone, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention Vienne. Des allocutions y seront prononcées par des ministres et des hauts fonctionnaires.

**A l'attention des journalistes :** L'attaché de presse du PNUE pour la réunion de Montréal, Michael Williams, peut être joint au numéro +41-79-409-1528 ou à l'adresse courriel [michael.williams@unep.ch](mailto:michael.williams@unep.ch). Les documents officiels se trouvent sur le site [www.unep.org/ozone/](http://www.unep.org/ozone/).